



des compétences,
des communautés,
des carrières.

**Département Autorisations d'exercice,
concours, coaching**

Bureau des concours nationaux
Chargé du dossier : Fabrice MOURET
Chef du bureau
☎ 01.77.35.62.92
fabrice.mouret@sante.gouv.fr

Dorothee DUFFET, Gestionnaire
☎ 01.77.35.62.66
Dorothee.duffet@sante.gouv.fr

Réf. : 2023/CNG/DA2C/BCONC/n°1

TRES SIGNALE

Paris, le 5 mai 2026

Le Directeur Général du CNG

À

Mesdames et Messieurs les Directeurs
généraux des Agences régionales de santé
Pour information et diffusion

Mesdames et Messieurs les Directeurs
généraux et Directeurs des établissements
sanitaires, sociaux et médico-sociaux
Pour mise en œuvre

OBJET : Recensement et publication des postes vacants d'attaché d'administration hospitalière offerts aux **élèves attachés d'administration hospitalière – promotion EHESP 2026** et modalités d'affectation.

RÉFÉRENCES :

- Décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière ;
- Arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation.

1°) Le recensement des postes :

Sur proposition du Directeur général du Centre national de gestion (CNG), la liste des postes offerts aux élèves attachés d'administration hospitalière est fixée par un arrêté du ministre chargé de la santé (article 10 du décret du 19 décembre 2001 cité en objet).

Depuis le 1er janvier 2026, **48 élèves attachés d'administration hospitalière** ont rejoint l'École des hautes études en santé publique (EHESP) pour y suivre leur formation d'une durée totale de douze mois qui tient lieu d'année de stage. À l'issue de celle-ci, sous réserve qu'ils aient satisfaits aux épreuves théoriques et pratiques, ces derniers seront inscrits, par ordre alphabétique, sur une liste d'aptitude et leur affectation sera prononcée avec effet du 1^{er} janvier 2027.

Afin de permettre à chaque élève attaché d'administration hospitalière de disposer d'un temps suffisant pour rechercher un établissement d'affectation, et aux chefs d'établissement de recevoir les candidats, le CNG doit d'ores et déjà procéder au recensement des postes correspondants.

À ce titre, vous recevrez un courriel de support@viatique.com sur l'adresse électronique de votre établissement afin de vous identifier sur la plateforme de bourse à l'emploi du CNG. Je vous invite à effectuer la saisie de votre demande d'ouverture de poste(s) dans la rubrique : Espace offres de postes, au plus tard le **lundi 31 août 2026**, à partir du lien suivant : <https://cng-organisation.viatique.com/>

À cet effet, un tutoriel est à votre disposition sur le même lien dans la rubrique « aide » puis dans l'onglet « documentation ».

J'attire l'attention des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ultramarins sur l'intérêt de proposer, dans la mesure du possible, des postes aux élèves attachés d'administration hospitalière originaires de l'outre-mer souhaitant y exercer.

Les élèves attachés d'administration hospitalière de la promotion sortante ont élaboré une brochure présentant le profil de chacun d'entre eux. Celle-ci est accessible et téléchargeable sur le site du CNG à partir du lien suivant : <https://www.cng.sante.fr/eleves-attaches-dadministration-hospitaliere/recensement-postes-vacants-et-procedure-daffectation>

Des délégués d'affectation ont été désignés par la promotion. Pendant la période de recensement des postes, ils pourront être amenés à vous contacter afin d'identifier les postes potentiellement disponibles.

Une fois arrêtée la liste des postes offerts, en application de l'article 14 du décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié, celle-ci fera l'objet **d'une publication prévue entre le 7 et le 11 septembre 2026** au Journal officiel de la République française effectuée par le Centre national de gestion et d'une mise en ligne sur son site.

Cette liste de postes sera réservée exclusivement aux seuls élèves attachés d'administration hospitalière. Cela induit que les postes proposés ne peuvent, en aucun cas, être fongibles avec les emplois proposés sur le portail « Choisir le service public », ceux des Agences Régionales de Santé ou sur n'importe quel autre site de recrutement (FHF, Emploithèque, Indeed, Publidia, Réseau Pro Santé, etc...).

II°) La recherche de poste et procédure d'affectation :

La procédure de recrutement se déroule à compter de la diffusion de la liste des postes proposés aux élèves attachés hospitaliers et court jusqu'au **7 octobre 2026**. Pour ce faire, les élèves, se connecteront sur leur espace candidat à partir du lien suivant : <https://cng.monespacecandidat.com> / section « concours administratifs » et dans la rubrique « Bourse à l'emploi » saisisent les informations les concernant (cursus professionnel et/ou universitaire, Curriculum Vitae, etc...).

Un tutoriel est également à leur disposition. Ce tutoriel sera accessible à l'issue de la procédure de recensement des postes.

De leur côté, les élèves attachés d'administration hospitalière, à l'issue de la procédure de recensement des postes, auront connaissance des postes proposés et pourront se positionner en conséquence. Ils pourront également adresser leur candidature après des directeurs généraux et des directeurs des établissements auprès desquels ils souhaitent être affectés.

De leur côté, les chefs d'établissement confirment à partir de la plateforme dédiée au(x) candidat(s) qu'ils souhaitent retenir et, de manière concomitante, communiquent au Centre national de gestion le nom du (de la) candidat(e) ou les noms des candidat(e)s par ordre de préférence qu'ils ont pressenti(e)s.

À ce sujet, j'appelle votre attention, sur le fait que l'EHESP a sanctuarisé la période du **21 septembre au 2 octobre 2026** pour permettre aux élèves attachés d'administration hospitalière de se rendre aux entretiens que vous leur aurez fixés.

Durant la période de sélection, le Bureau des concours nationaux responsable de la gestion des élèves attachés d'administration hospitalière, qui est en contact régulier avec les délégué(e)s d'affectation, se tient à votre disposition pour toute question concernant la prise de fonctions des élèves ayant validé la formation à l'EHESP.

III°) L'inscription sur la liste d'aptitude puis la prise de poste :

Le jury de fin de formation des élèves attachés hospitaliers se réunira le **vendredi 18 décembre 2026** pour se prononcer sur leur formation et leur titularisation. Il sera suivi de la séance d'affectation qui ne pourra intervenir que sur l'un des postes publiés au journal officiel à cet effet en septembre 2026.

À l'issue de celle-ci, le Centre national de gestion officialisera l'installation du (de la) candidat(e) par courrier avec effet au 1er janvier 2027 et transmettra, au directeur de l'établissement d'affectation, un exemplaire de son engagement de servir dans la fonction publique pour une durée minimale de cinq ans.


Pour résumer, les échéances calendaires de cette procédure sont les suivantes :

- **31 août 2026** : date butoir de votre (vos) proposition(s) de poste(s) au CNG,
- **Période du 7 au 11 septembre 2026** : publication au JORF de la liste nationale des postes offerts,
- **Période du 21 septembre au 2 octobre 2026** : période sanctuarisée par l'EHESP pour les entretiens de recrutement,
- **7 octobre 2026** : date butoir d'information du CNG sur le choix du (des) élève(s) pressenti(s),
- **18 décembre 2026** : réunion du jury de fin de formation et séance d'affectation,
- **1er janvier 2027** : prise de poste en qualité d'attaché d'administration hospitalière titulaire.

La présente note d'information peut être téléchargée à partir du site Internet du Centre national de gestion : <https://www.cng.sante.fr/eleves-attaches-dadministration-hospitaliere/recensement-postes-vacants-et-procedure-daffectation> .

Les équipes du CNG et spécifiquement le bureau des concours nationaux responsable de la gestion des élèves attachés d'administration hospitalière se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur Général du CNG
Par délégation, le Chef du département autorisations d'exercice,
concours coaching



Philippe TOUZY

